



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

T.351

**ÉQUIPEMENTS TERMINAUX ET PROTOCOLES
POUR LES SERVICES TÉLÉMATIQUES**

**MÉTHODE POUR LA MISE EN PAGE
DE TÉLÉCOPIE DE MESSAGES
EN MODE CARACTÈRE**

Recommandation UIT-T T.351

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation T.351 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.5 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation T.351

MÉTHODE POUR LA MISE EN PAGE DE TÉLÉCOPIE DE MESSAGES EN MODE CARACTÈRE

(Melbourne, 1988)

0 Introduction

Cette Recommandation définit les caractéristiques de mise en page à respecter dans le processus de conversion d'image, destiné à imprimer une information de type caractère sur un télécopieur.

1 Objet et portée

Le but de cette Recommandation est de spécifier la méthode pour positionner correctement dans des pages de télécopie conformes aux formats normalisés par la Recommandation T.4 pour les télécopieurs du groupe 3, et la Recommandation T.563 pour les télécopieurs du groupe 4, une information structurée en mode caractère. L'objet de la spécification est de garantir la visualisation de l'information dans les limites de la surface imprimable garantie des pages télécopie.

Cette Recommandation définit en termes d'éléments d'image de télécopie (pels), la position initiale et l'espacement des caractères le long d'une ligne, ainsi que l'espacement des lignes de caractères permettant de constituer une page de télécopie à partir d'une information en mode caractère. Elle ne définit ni la forme, ni le répertoire des caractères qui est sous la responsabilité de l'application.

Plusieurs types d'information en mode caractère, pour leur impression sur des télécopieurs des groupes 3 et 4 sont pris en compte, à savoir des messages télétext, télex, vidéotex, et IA n° 5.

La prise en compte de l'information mode mixte nécessite des études ultérieures.

Cette Recommandation s'applique dans les cas où un interfonctionnement entraînant une transformation d'image entre différents types d'information dont la télécopie, est nécessaire dans le cadre d'un service comme par exemple le service de messagerie.

2 Références

- Rec. F.1: Disposition applicables à l'exploitation du service public international des télégrammes.
- Rec. S.5: Normalisation des appareils arithmétiques imprimant sur page et des méthodes de coopération entre appareils arithmétiques imprimant sur page et appareils imprimant sur bande (ATI n° 2).
- Rec. T.4: Normalisation des télécopieurs du groupe 3 pour la transmission de documents.
- Rec. T.50: Alphabet international n° 5.
- Rec. T.60: Equipement terminal à utiliser dans le service télétext.
- Rec. T.61: Répertoire de caractères et jeux de caractères codés pour le service international télétext.
- Rec. T.563: Caractéristiques des terminaux des télécopieurs du groupe 4.
- Rec. X.408: Systèmes de messagerie: Règles de conversion entre différents types d'informations codées.

3 Définitions

Se reporter aux Recommandations citées en référence.

4 Principes de base

Les dimensions figurant dans cette Recommandation, calculées en termes d'éléments d'image et de lignes télécopie, se réfèrent aux valeurs de base de la résolution telles que définies dans la Recommandation T.4 pour les télécopieurs du groupe 3 (1728 pels/215 mm et 3,85 lignes/mm), et dans la Recommandation T.563 pour les télécopieurs du groupe 4 (1728 pels/219,46 mm et 200 lignes/25,4 mm).

Ces dimensions sont relatives aux lignes de télécopie transmises.

La position de référence pour le premier caractère est définie conformément aux concepts de ligne de base et de position initiale, tels que définis dans la Recommandation T.60, annexes A et B.

5 Mise en page de messages télétext

Les valeurs figurant dans cette Recommandation correspondent aux valeurs définies dans la Recommandation T.60 pour la zone imprimable de base du télétext, avec la même possibilité d'impression d'un nombre défini de caractères dans la marge gauche, par rapport à la position initiale.

Les pages télétext, destinées à être visualisées sur un télécopieur, sont conformes au répertoire et au jeu de caractères définis dans la Recommandation T.61, et aux formats de mise en page définis pour la zone imprimable de base dans la Recommandation T.60.

5.1 Position initiale de référence

Le tableau 1/T.351 définit la position de la cinquième ligne de base et de la position initiale, par rapport auxquelles est positionnée la première ligne de texte conformément aux dispositions de la Recommandation T.60.

Les orientations horizontale et verticale du papier sont prises en compte. En ce qui concerne l'orientation horizontale, on considère que l'impression sur le télécopieur commence par la partie gauche du texte.

TABLEAU 1/T.351

Position initiale de référence pour l'impression des pages télétext

Position initiale			5 ^e ligne de base	
	Orientation horizontale (n° de ligne tél.)	Orientation verticale (n° de pel)	Orientation horizontale (n° de pel)	Orientation verticale (n° de ligne tél.)
Télécopie G3	79	205	1474	82
Télécopie G4	148	205	1474	164

5.2 *Espacement caractères*

Les valeurs du tableau 1/T.351 permettent de définir la position du premier caractère de chaque ligne; la position des caractères suivants sur la ligne est déterminée par l'espacement caractère. Le tableau 2/T.351 définit les valeurs à utiliser pour la mise en page des caractères, en fonction des valeurs possibles associées au format de la page télétext considérée.

TABLEAU 2/T.351

Valeurs de l'espacement caractères

Valeur de l'espacement caractères			
	Défini pour le téléx (mm)	Orientation horizontale (lignes tél.)	Orientation verticale (pels)
Télécopie G3	2,54 2,12 1,69	10 8 7	20 16 14
Télécopie G4	2,54 2,12 1,69	20 16 14	20 16 14

5.3 *Interligne*

Les valeurs du tableau 1/T.351 permettent de déterminer la position de la première ligne de caractères dans la page de télécopie; la mise en page des lignes de caractères suivantes est déterminée par la valeur de l'interligne. Le tableau 3/T.351 définit les valeurs à utiliser, en fonction des valeurs possibles associées au format de la page télétext considérée.

TABLEAU 3/T.351

Valeurs de l'interligne

Valeur de l'interligne			
	Défini pour le télételex (mm)	Orientation horizontale (pels)	Orientation verticale (lignes tél.)
Télécopie G3	4,23	32	16
	6,35	48	24
	8,47	64	32
	3,175	24	12
	5	38	19
Télécopie G4	4,23	32	32
	6,35	48	48
	8,47	64	64
	3,175	24	24
	5	38	38

5.4 *Interligne partiel vers le haut/vers le bas*

Les fonctionnalités d'interligne partiel vers le haut ou vers le bas prévues dans le télételex entraînent un décalage de la position des caractères concernés. La valeur permise pour ce décalage est définie dans le tableau 4/T.351.

TABLEAU 4/T.351

Valeurs du décalage pour l'interligne partiel vers le haut/vers le bas

Valeur du décalage			
	Défini pour le télételex (mm)	Orientation horizontale (pels)	Orientation verticale (lignes tél.)
Télécopie G3	2,12	16	8
Télécopie G4	2,12	16	16

6 Mise en page de message télex

Les messages télex sont conformes au jeu de caractères défini dans la Recommandation F.1, et au format défini dans la Recommandation S.5.

Les messages télex, pour être imprimés sur un télécopieur, sont divisés en pages de 55 lignes de texte au maximum.

Seule l'orientation verticale du papier est à prendre en compte.

Le premier caractère de chaque ligne de texte est mis en page conformément à la position initiale définie dans le tableau 1/T.351.

La première ligne de caractères est mise en page conformément à la position de la cinquième ligne de base définie dans le tableau 1/T.351.

Les valeurs d'espacement caractères à utiliser sont celles définies dans le tableau 2/T.351, correspondant à la valeur de 2,54 mm.

Les valeurs d'interlignes à utiliser sont celles définies dans le tableau 3/T.351, correspondant à la valeur de 4,23 mm.

7 Mise en page de messages vidéotex

Pour étude ultérieure

8 Mise en page de messages de texte AI n° 5

Le texte AI n° 5 est conforme au répertoire de caractères défini par la Recommandation T.50.

Pour être imprimés sur un télécopieur, les messages AI n° 5 seront mis en forme en pages de 55 lignes de 80 caractères.

Seule l'orientation verticale du papier est à prendre en compte.

Le premier caractère de chaque ligne est mis en page conformément à la position initiale définie dans le tableau 1/T.351.

La première ligne de texte est mise en page conformément à la position de la cinquième ligne de base définie dans le tableau 1/T.351.

Les valeurs d'espacement caractères à utiliser sont celles définies dans le tableau 2/T.351, correspondant à la valeur de 2,12 mm.

Les valeurs d'interligne à utiliser sont celles définies dans le tableau 3/T.351, correspondant à la valeur de 4,23 mm.